

COMMUNE D'AFA
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2025-013

09 avril 2025

OBJET : Etablissant le tableau annuel d'avancement de Grade

Le Maire de la commune d'AFA,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité;

Vu la délibération n°02/03/2022 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 25/02/2022

Vu l'arrêté en date du 07/12/2023 n° MA-ARR-2023-070 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade **d'agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles** est fixé comme suit :

Ordre	Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
	MORETTI Christelle	Agent spécialisé principal de 2 ^e classe des écoles maternelles	09/04/2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en Collectivité,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié à l'intéressé(e).

**Le 1er adjoint,
Par intérim
Paul-Dominique MINICONI**

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

